

de mise en vigueur

du 6 mars 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ La loi du 13 décembre 2023 modifiant la Code du 12 janvier 2010 de droit privé judiciaire vaudois (BLV 211.02), publiée dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 22 décembre 2023, entre en vigueur avec effet au 1er mars 2024.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mars 2024.

La présidente:

C. Luisier Bordard

Le vice-chancelier:

F. Vodoz

Date de publication : 12 mars 2024